

Le 4 août 2017

L'honorable Wayne Easter, C. P., député
Président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le député,

Par la présente, je vous fais parvenir le mémoire prébudgétaire préparé par Imagine Canada en réponse à l'invitation émise par le Comité permanent des finances en juin dernier.

Nous sommes conscients du défi que le Comité rencontre chaque année à devoir trouver un équilibre entre des instructions trop prescriptives pour la préparation des mémoires prébudgétaires et une approche qui risquerait d'ouvrir la porte à une panoplie illimitée de sujets. Nous sommes aussi conscients que dans un contexte marqué par, d'un côté, l'engagement du gouvernement fédéral pour la croissance et la productivité et, d'un autre côté, les défis persistants et bien documentés du Canada en matière de productivité, le Comité souhaite se concentrer cette année sur les enjeux que sont la productivité et la compétitivité.

Les organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif (OSBL) canadiens font des contributions importantes en matière d'emploi et d'activités économiques au pays. Selon les plus récentes données à notre disposition, notre secteur emploie quelque deux millions de personnes et compte pour plus de huit pour cent du produit intérieur brut. Les travaux de notre économiste en chef pour le secteur des OSBL ont montré que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif représentent le secteur de l'économie canadienne ayant enregistré la plus forte croissance au cours de dernières années.

Ces organismes jouent également un rôle de premier plan dans les efforts du Canada pour respecter ses engagements dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies. Ainsi, bien que la croissance économique et la productivité soient des indicateurs indispensables, elles ne montrent qu'un côté de la médaille. En effet, une croissance inéquitable générée au détriment des Canadiens à faible ou moyen revenu, voire, de communautés entières, est aussi problématique qu'un ralentissement de la croissance ou une stagnation. Si le Canada veut réussir à atteindre ses cibles en matière

d'ODD, nous devons miser sur une croissance intelligente, c'est-à-dire une croissance à la fois durable, équitable et respectueuse de l'environnement. Plus qu'une fin en soi, la croissance économique et la productivité sont des outils qui nous permettront d'atteindre une croissance dite intelligente.

Notre secteur peut et souhaite faire plus pour accroître notre incidence sur la vie économique et sociale des Canadiens. Cependant, cette année, le Comité a choisi de limiter l'étendue des consultations prébudgétaires aux idées proposant au gouvernement fédéral des manières d'aider les Canadiens et entreprises du pays à accroître leur productivité. Ce choix limite nos possibilités de faire des recommandations en dehors de ce cadre très restreint pour le budget de 2018, et nous invitons le Comité des finances à s'assurer que les questions qui guideront les futures consultations prébudgétaires seront pertinentes à la fois pour le secteur privé et pour le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif. Plutôt que de fonctionner en parallèle de l'économie générale, les membres de ce dernier en font partie intégrante.

Sans doute, plusieurs organismes de bienfaisance et OSBL de toutes les régions canadiennes proposeront des idées pour améliorer certains programmes fédéraux pertinents pour leurs bénéficiaires. Toutefois, en tant qu'organisations et employeurs, les organismes de bienfaisance et OSBL travaillent dans des conditions très différentes de celles des entreprises. Par conséquent, les solutions qui pourraient nous permettre d'accroître notre productivité, notre rendement en matière d'innovation et notre compétitivité pourraient différer grandement des solutions susceptibles d'aider les membres du secteur privé et les Canadiens sur le plan individuel.

Compte tenu de ce qui précède, les recommandations indiquées ci-dessous ne correspondent peut-être pas parfaitement aux paramètres fixés par le Comité; or, nous tenons à les porter à l'attention de ses membres. Ainsi, nous demandons au Comité :

D'approuver la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les fins de bienfaisance

Le comité consultatif sur les activités politiques des organismes de bienfaisance a, entre autres, recommandé à la ministre du Revenu national de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que la réglementation des organismes de bienfaisance soit fondée sur la fin de bienfaisance plutôt que sur des activités particulières des organismes. La mise en œuvre de cette recommandation reflèterait l'esprit des priorités indiquées dans les lettres de mandat adressées aux ministres des Finances, du Revenu national et de la Justice.

En vertu de la loi, un organisme obtient le statut d'organisme de bienfaisance en fonction des fins de ses activités détaillées dans diverses décisions du droit commun enracinées dans la loi élisabéthaine du 17^e siècle. Toutefois, au fil du temps, la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi que les politiques administratives de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont mis l'accent sur la réglementation d'activités particulières. Certains avancent que cette façon de faire manque de fondement légal, et nous peinons à comprendre comment on peut établir qu'une activité relève de la bienfaisance ou non. Ainsi, la sollicitation pour des dons en argent ne peut être définie comme une action menée à des fins de bienfaisance que si l'on tient compte du contexte dans lequel elle se déroule et de l'objectif qui y est associé.

En mettant en œuvre les recommandations du comité consultatif, le gouvernement poserait un geste important pour respecter l'engagement du premier ministre à créer un nouveau cadre juridique et réglementaire pour notre secteur. Cette décision serait aussi complémentaire au travail amorcé avec la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale mise en place par Emploi et Développement social Canada. Entre autres, une réforme de la *Loi de l'impôt sur le revenu* offrirait aux organismes de bienfaisance plus de certitude et de clarté en ce qui concerne les activités génératrices de revenus que beaucoup d'entre eux maintiennent déjà. La question de la productivité se pose, bien sûr (après tout, le temps que les organismes passent actuellement à se retrouver dans un labyrinthe d'énoncés de politiques ambigus, parfois contradictoires, émis par l'ARC pourrait être utilisé pour faire avancer leur travail et leur cause). Or, avant tout, une telle réforme s'impose pour permettre aux organismes de bienfaisance et OSBL de participer pleinement à la réalisation du plan d'innovation et de compétences proposé par le gouvernement.

D'appuyer les mesures qui permettront aux organismes de bienfaisance et OSBL de participer pleinement au plan d'innovation gouvernemental

Suivant l'exemple de plusieurs autres gouvernements à l'échelle mondiale, le gouvernement fédéral envisage de promouvoir la finance sociale et l'innovation sociale pour répondre à plusieurs enjeux qui guettent notre société depuis bien longtemps. À l'international comme dans des projets pilotes au Canada, on accorde souvent aux organismes de bienfaisances et OSBL un rôle actif dans ces nouvelles initiatives, soit en tant qu'innovateurs ou comme fournisseurs de service, gestionnaires de projets ou investisseurs.

Cependant, outre les difficultés réglementaires mentionnées précédemment, les organismes se heurtent à des problèmes pratiques qui compliquent leur chemin vers une pleine participation. Notamment, ils possèdent rarement les compétences requises pour analyser et négocier des ententes financières complexes, et la structure des marchés financiers traditionnels ne leur permet pas d'avoir accès à du capital de démarrage ou de risque. En même temps, les ententes de financement empêchent souvent tout investissement,

pourtant nécessaire, dans l'évaluation et le suivi des activités, les infrastructures de base et la recherche et le développement.

Sur ce chapitre, le gouvernement a plusieurs options pour apporter son soutien aux organismes. Dans un premier temps, il doit clarifier leur admissibilité à divers programmes fédéraux, comme la Banque de développement économique du Canada, pour ouvrir à ces organismes l'aide offerte à d'autres secteurs. À cet égard, nous renvoyons aux excellentes recommandations du Réseau canadien de développement économique communautaire. Puis, pour faire écho aux recommandations de Fondations philanthropiques Canada, une révision des critères qui empêchent actuellement les fondations de faire des investissements liés aux programmes des organismes de bienfaisance et OSBL s'impose.

D'exhorter le gouvernement fédéral à faire des données sur le secteur une priorité

La qualité des données économiques sur les organismes de bienfaisance et OSBL est de moins en moins fiable, puisque Statistique Canada a cessé de compiler et de publier un éventail d'informations qu'elle a recueillies dans le passé. Par conséquent, la situation d'aujourd'hui est telle que le gouvernement fédéral ne peut établir avec certitude le nombre d'OSBL au pays.

Pour augmenter la productivité, il faut des données. Toutefois, le gouvernement fédéral prend des décisions d'ordres économique et social fondées sur de l'information insuffisante et incomplète relative à l'un des secteurs économiques les plus importants au Canada. Le gouvernement manque de fondement pour une prise de décision éclairée.

Statistique Canada a exprimé son intérêt à travailler avec notre secteur afin de détecter les lacunes en matière de données et de préparer un plan pour les combler. En réalité, plusieurs ministères fédéraux souhaiteraient accéder aux données sur le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif. Nous apprécierons que le Comité exprime clairement que cette information est cruciale pour comprendre toutes les facettes de l'économie canadienne et favoriser un processus décisionnel éclairé et que le financement pour la collecte et la diffusion de ces données doit être rétabli.

Nous sommes d'ardents défenseurs du processus prébudgétaires et croyons à l'utilité de faire des propositions et contributions positives au gouvernement fédéral. C'est pourquoi nous invitons les membres du Comité à proposer une perspective plus large sur la productivité et la compétitivité lors de futures consultations. Nous sommes bien conscients de la difficulté d'atteindre un bon équilibre entre un dialogue vaste et ouvert et une discussion pointue. Or, cette année, le cadre donné à la conversation a, sciemment ou non, restreint la possibilité de l'un des secteurs économiques les plus importants et dynamiques

du pays d'y participer pleinement. Si le Canada veut atteindre ses objectifs sur le plan économique, social et environnemental, tous les secteurs doivent pouvoir participer aux efforts et travailler ensemble.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruce MacDonald', with a long horizontal line extending to the right.

Bruce MacDonald
Président-directeur général

Copie : Greffière du Comité permanent des finances de la Chambre des communes
Membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes